

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2017

OBJET

**12 – CONVENTION OGEC – MISE A DISPOSITION DE SALLES A
L'ECOLE SAINTE-THERESE – ANNEXE 5**

N° 2017-06-12

NOMENCLATURE : 1.3.1

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 2

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 27
ayant un pouvoir... 2
votants..... 29

Délibération

Rapporteur : **Marie-Madeleine REGNIER**

La municipalité a engagé un programme de construction et d'extension des équipements scolaires publics. Les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires sur ces écoles, nécessitent d'être relocalisés durant la période des travaux.

Les locaux de l'école Ste-Thérèse gérés par l'OGEC sont inoccupés sur ces périodes, et adaptés à l'accueil d'enfants de 3 à 10 ans.

L'OGEC accepte de mettre à disposition de la ville une partie des locaux de l'école Ste-Thérèse en vue d'y organiser les accueils de loisirs municipaux (maternel 3/6 ans et élémentaire 6/9 ans), pendant les périodes des vacances scolaires de juillet 2017 à mai 2018.

Une convention définit l'organisation, l'exécution et les modalités de cette prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 23 voix POUR et 6 voix CONTRE, décide :

- D'APPROUVER la convention d'occupation des locaux de l'école Ste Thérèse,
- D'AUTORISER le maire à signer ladite convention et les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le 12 juin 2017,

Le Maire,
Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170612-2017-06-12-DE
Date de télétransmission : 15/06/2017
Date de réception en préfecture : 15/06/2017

